

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-37

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 8 Absent(s) : 0 Pouvoir(s) : 2	Le dix-huit septembre deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures et quinze minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 08 septembre 2023 <u>Date d'affichage</u> : 08 septembre 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Absent(s)</u> : Dominique THEVENET, Anne-Olivia CAVALLARI <u>Procuration(s)</u> : Dominique THEVENET donne pouvoir à Mourad BELMESSIKH et Anne-Olivia CAVALLARI donne pouvoir à Laury CICLET <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Vote Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	

**Bornes de puisage d'eau potable (Borne verte)
Tarif d'utilisation**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est strictement interdit de prélever de l'eau sur les poteaux/bornes à incendie. Leur usage est exclusivement réservé aux services de défense incendie et aux besoins de l'exploitant du réseau d'eau potable.

Il expose au conseil municipal que pour permettre de prélever de l'eau en bordure de la voie publique, une borne de puisage de couleur verte a été installée sur la place de la Fruitière.

Pour accéder à ce service, les particuliers ou les entreprises devront faire une demande d'autorisation auprès de la mairie qui leur remettra la clef d'accès à la borne ainsi qu'une fiche de "relevé de compteur" à compléter avec les index avant et après puisage. Il précise que la clef et le relevé devront impérativement être retournés en mairie à la fin du puisage.

Il informe les conseillers qu'il y a lieu de fixer le prix du mètre cube d'eau prélevé et donne lecture de la délibération du Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine fixant le prix de vente de l'eau au 01/01/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le prix du mètre cube d'eau prélevé à la borne de puisage (borne verte) à 2 €

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

